

L'association Maman-blues

Dimanche 26 juin 2005

La première pierre



Vers la lumière, Marie Lydie Joffre

« On peut commencer n'importe où, même par le commencement »

Jean Claude Carrière

Dimanche 26 juin 2005

« **Vers la lumière** », ce pastel de Marie Lydie Joffre pourrait résumer le but de notre rencontre ce dimanche 26 juin 2005.

Sortir de l'ombre et tenter de donner à la difficulté maternelle (au sens le plus le plus large de cette expression) un cadre officiel et associatif, c'est tenter de donner à cet évènement de maternité (en pré ou postnatal) la possibilité de s'inscrire légitimement dans la trajectoire de toute vie humaine.

Faire connaître et reconnaître ce problème de santé publique pour ce qu'il signifie fondamentalement et non pas seulement pour ce qu'il représente en somme de souffrances et d'impossibilités sera le cœur de notre future association.

Suite à la première rencontre **Maman-Blues** du 22 mai dernier, nous avons envisagé de nous retrouver assez rapidement pour mettre sur pied ce projet :

Le taux (approximatif) de 10 % de femmes qui, à la naissance de leur enfant, se retrouvent confrontées à un problème de difficulté maternelle (et par ricochet autant de bébés en danger de malnaissance psychique), ainsi que les réponses à minima apportées au quotidien (50 lits mère enfant, peu de professionnels formés, ...) nous ont confortées dans la nécessité de nous engager à ce niveau.

C'est donc une dizaine d'entre nous qui se sont réunies autour d'une table pour élaborer les statuts de cette future association

Étaient présentes : Catalmar, Betty_Blue, Jingy, Patricia, Marie-Thérèse, Ondelinat, Zoe 2000, Marion, Joëlle, Azalee, Ciloup et deux charmants bébés.

En préambule à cette concertation, nous avons réaffirmé notre volonté de créer une association, et rappelé ce que cette adhésion impliquait à titre individuel

- présence et disponibilité, au moins via Internet,
- nécessité de se tenir régulièrement informé sur ce qui se dit, pense ou fait autour des thèmes suivants : maternité, parentalité, difficulté maternelle et paternelle, accouchement, ...
- opportunité et possibilité de se former à ce propos (pour un meilleur soutien des parents concernés)
- nécessité également d'avoir conscience de ses propres limites, de ne pas donner ou s'engager au-delà de ce que l'on peut apporter, ou de ce que l'on souhaite apporter, ni sacerdoce, ni dilettantisme.

Il est revenu à Marion et Joëlle le soin et la lourde tâche d'élaborer et de rédiger cet été les statuts à partir des réflexions et questions qui ont été émises.

IMPORTANT :

Ces statuts vous seront soumis pour avis et ajouts si besoin, dès septembre.

Dans l'immédiat nous avons pu précisé quelques points importants :

- **L'association portera le nom de : Maman-Blues** : en continuité avec le forum de soutien et d'informations. Tout deux partageront le même portail d'accueil (au moins dans un premier temps) et cela afin de ne pas alourdir le travail d'iki. Toutefois, un logo spécifique lui sera probablement attribué. (Marion nous a soumis une de ses créations)
- **Le siège social sera dans l'Essonne, plus précisément à Savigny sur Orge** (domicile de betty_blue) ; Cette ville bénéficie au niveau de la PMI d'une personne ayant été formée auprès de la Maternologie, le médecin du centre.
- **Redéfinition des buts et de la spécificité de l'association**, qui seront volontairement succincts et généraux ceci afin de nous laisser une plus grande liberté d'action, pour rappel : 1) Soutien, aide et conseils auprès des parents et futurs parents (ainsi qu'à leurs proches) 2) soutenir, encourager et sensibiliser les professionnels de la santé, de la petite enfance et sociaux déjà engagés ou souhaitant le faire 3) faire connaître et reconnaître ce problème de santé (auprès du public, des journalistes, des politiques...) **Ceci en employant tous les moyens qui nous sembleront judicieux pour y parvenir.**

Composition du bureau, Élu pour une année :

- 2 président(e)s, (1 président(e) + un(e) vice président(e) ;
 - deux secrétaires ;
 - un trésorier + un adjoint
- **Cotisation annuelle d'un montant de 20 euros par an, révisable chaque année**
- **Possibilité de dons**

Échanges, réflexions et précisions qui ont été apportées au cours de cette réunion :

- Sur la composition du Bureau : se sont portées volontaires :

- Marion et betty_blue pour être présidentes (la première participera plus particulièrement à l'organisation et le développement de l'association, tandis que la seconde se concentrera davantage sur le site d'informations et de soutien maman blues, nécessaire complément de l'association)
- Ondelinet et Zoe 2000 pour être secrétaires
- Catalmar pour être trésorier
- **Manque un trésorier adjoint**

- **Marie Céline et Nadège G (médecin PMI) absentes ce jour là s'étaient également proposées pour faire partie du Bureau**
- Possibilité alors de créer un autre poste ?

Il convient de réfléchir sur les moyens financiers à trouver afin

- D'émettre des plaquettes d'informations, plaquettes qui pourraient être rédigées en concertation avec des professionnels. (information des parents et proches)
- De créer des bourses d'études pour toutes celles et ceux qui désirent suivre des formations spécifiques aux soins, à l'écoute et au diagnostic de la difficulté maternelle. (soutien, encouragement et sensibilisation des professionnels et futurs professionnels de la santé, petite enfance et sociaux)
- De bénéficier d'intervenants professionnels de qualité lors de réunions d'information (nécessité de se former)
- De contacter les services de PMI, journalistes, politiques...(envoi de courrier)

Il convient également de réfléchir sur la nécessité de travailler avec d'autres associations

- Association des Doulas,
- Association Césarine,
- Ciloup, implantée à l'AFAR (Association Française pour l'Accouchement Respecté), se propose de faire le lien entre maman blues et celle-ci.

Il convient enfin de réfléchir à l'ouverture d'un groupe de discussions privées

- sur **yahoo** par exemple,
- en parallèle avec le forum, ceci afin que les membres de l'association puissent se retrouver entre eux.

C'est sur ces premières avancées que nous nous sommes séparées aux alentours de 17 h30 – 18 h 00. Nous invitons celles qui désirent participer à ce futur groupe de discussions à propos de l'association à me contacter sur : betty-blue@voila.fr

Pour maman-blues

Betty-blue

Documents joints

A) Un site et de la documentation sur les assos :

<http://www.associationmodeemploi.fr/>

Guides en vente sur le site :

- Le guide du bénévolat :
Extraits du sommaire - Pas d'association sans bénévole - Les différentes formes d'engagement - Le recrutement, l'intégration et l'accompagnement des bénévoles - L'argent du bénévole - Responsabilité et... N° 16
- Évolutions de la France associative : état des lieux
L'ambition de ce travail vise à donner à chacun des informations de première main, essentiellement statistiques, et à les croiser avec un certain nombre de données, de manière à fournir au lecteur quelques... N° 15
- Apprendre à bien communiquer : les règles d'or à l'usage du responsable associatif
Partie 1 - La communication orale, Partie 2 - La communication interne, Partie 3 - La communication externe, Partie 4 - La communication en actes Annexes N° 14
- Modèles et formulaires associatifs : guide et conseils de rédaction
Que vous envisagiez de créer une association ou que votre projet associatif soit déjà en place, voici enfin un guide qui peut simplifier votre vie associative! Pour vos démarches administratives, pour vos... N° 13
- Créer et gérer son association
Si vous lisez ces lignes, c'est que vous avez en tête un projet à mener, seul ou à plusieurs, et qu'il vous semble que la forme associative est celle qui conviendra le mieux pour le mettre en œuvre. 1... N° 12
- Les actions en justice et les associations
Une association peut, dans le cadre de l'exercice de son objet, notamment être confrontée à la justice ou revendiquer des droits devant une juridiction. Toutefois, une telle action n'est pas anodine et peut... N° 11
- Le guide du trésorier d'association

Être trésorier au sein d'une association n'est pas une mince affaire. Confronté(e) à la mise en œuvre de la gestion associative, le (la) trésorier(e) doit en garantir la transparence dans un environnement... N° 10

➤ L'embauche et la gestion du personnel dans les associations

Une double composante Les associations sont soumises au même droit du travail que toutes les entreprises. Pourtant, avec sa double composante bénévole et salariée, la ressource humaine associative constitue... N° 09

➤ Bien rédiger les statuts de votre association

Parmi les lois de la République, " la loi 1901 " est certainement celle qui jouit de la plus grande popularité. La meilleure preuve : près d'un Français sur deux a choisi de participer à une association.... N° 08

➤ Votre association et les impôts : guide pratique du régime fiscal associatif

La décision des services fiscaux n'est ni définitive ni incontestable. Vous avez des droits ! Pour mieux vous permettre de les faire valoir ce guide vous rappelle de manière très pratique les règles... N° 07

➤ Subventions, dons, cotisations : guide de gestion des ressources de l'association

La forme juridique créée par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association présente de multiples particularités qui la distinguent des sociétés commerciales. Mais c'est certainement au niveau... N° 06

➤ Comprendre et tenir la comptabilité de votre association

La comptabilité, c'est un métier! Pour nombre de bénévoles préposés à la tenue des comptes de leur association, maîtriser les règles élémentaires d'enregistrement des écritures dans les livres comptables... N° 05

➤ Le guide du président d'association

Qu'ont-ils en commun, ces quelque 700000 présidents d'associations de France ? D'abord, quelque chose d'admirable : prendre des responsabilités et accepter de travailler, le plus souvent bénévolement,... N° 04

➤ Financer son association par les 6 manifestations annuelles exonérées

Ce n'est pas parce qu'on est une petite association, avec un petit budget, qu'on n'a pas de grandes ambitions et besoin d'un peu de sous pour les mettre en œuvre... À vous de choisir et d'imaginer quel... N° 03

➤ La responsabilité pénale, civile et financière des associations et de leurs dirigeants

Il ne faudrait pas que cette lecture vous incite à enfiler vos pantoufles, vous caler dans un fauteuil et ne plus jamais vous engager dans quelque activité que ce soit! Si cet ouvrage a pour objectif de vous...

B) Document 2 (déjà joint lors du fichier maman-blues première rencontre)

Maman-blues que faire à notre niveau ?

Quelles propositions pour gérer la DF ?

- soutien psychologique pendant tout le temps de la grossesse par les différents professionnels (médecins, gynécologue, sage femme...)
- inviter les gynécos, sage femmes et infirmières à être aux portes de la naissance (proto regard, écoute de la maternité psychique, reconnaissance de l'effondrement maternel dès le séjour en maternité...)
- une visite obligatoire un mois après la naissance, dont le sens aurait été signifié en préalable à la maman, période du baby blues terminé, possibilité de voir émerger une DM.
- -«tricoter» à travers le suivi de la grossesse et de la naissance, la maternité psychique à la maternité obstétricale de manière à ce que la DF soit connue, reconnue et s'insère « naturellement » dans les soins à donner à une mère et son enfant . Faire en sorte qu'en parler « l'extrait » du domaine psychiatrique et pathologique, qu'elle ne soit plus redoutée pour ses bouleversements mais qu'elle soit aussi envisagée comme une possibilité de vivre quelque chose de profondément fondateur et révélateur de soi ...
- campagne de médiatisation à ce sujet mais différent de ceux qui ont cours en GB par exemple, ne pas s'arrêter à quelques explications sur la dépression, le baby blues ou la psychose : parler de la maternité comme d'un monde où se vivent des émotions plus ou moins intenses et seulement d'un côté du bonheur ou du malheur avec son cortège de dépressions et déprimés ...
- mettre en place un numéro vert d'informations et d'écoute (a existé un temps : allo maman-bébé)